

Coalition Humanitaire
États financiers
au 31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats et actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 10

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Aux membres de
Coalition Humanitaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coalition Humanitaire (ci-après « la Coalition »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coalition au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coalition conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coalition à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coalition ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coalition.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coalition;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coalition à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coalition à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 16 avril 2024

Coalition Humanitaire
Résultats et actif net et évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Affaires mondiales Canada	37 884 718	15 792 418
Appels	3 741 136	4 058 753
Fonds d'urgence	1 057 738	930 667
Apports des membres	463 685	413 600
	<u>43 147 277</u>	<u>21 195 438</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	759 198	743 589
Opérations	359 168	356 140
Financement du programmes	41 775 321	19 961 131
Communication et campagnes de financement	321 479	305 237
	<u>43 215 166</u>	<u>21 366 097</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(67 889)	(170 659)
Actif net au début de l'exercice	<u>1 219 673</u>	<u>1 390 332</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>1 151 784</u>	<u>1 219 673</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Coalition Humanitaire

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(67 889)	(170 659)
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(209 189)	30 332
Frais payés d'avance		1 103
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	3 090 999	(399 884)
Apports reportés	<u>(3 205 914)</u>	<u>2 102 974</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(391 993)</u>	<u>1 563 866</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(9 500 000)	(1 512 247)
Encaissement de placements	<u>10 000 000</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>500 000</u>	<u>(1 512 247)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	108 007	51 619
Encaisse au début	<u>6 526 349</u>	<u>6 474 730</u>
Encaisse à la fin	<u><u>6 634 356</u></u>	<u><u>6 526 349</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Coalition Humanitaire

Situation financière

au 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	6 634 356	6 526 349
Dépôts à terme	1 012 247	1 512 247
Comptes clients et autres créances (note 3)	225 318	16 129
Frais payés d'avance	3 128	3 128
	<u>7 875 049</u>	<u>8 057 853</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 4)	3 555 395	464 396
Apports reportés (note 5)	3 167 870	6 373 784
	<u>6 723 265</u>	<u>6 838 180</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>1 151 784</u>	<u>1 219 673</u>
	<u>7 875 049</u>	<u>8 057 853</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Andy Harrington

Administrateur

Barbara York

Administrateur

Coalition Humanitaire

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Coalition humanitaire (la « Coalition ») a été constituée en société sans capital-actions le 2 octobre 2009 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 21 novembre 2013, les statuts de la Coalition ne sont plus dressés en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, mais conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Coalition est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Reconnue comme une fondation publique, la Coalition a pour but de recevoir ou de maintenir un ou plusieurs fonds et d'investir, en tout ou en partie et de temps à autre, le capital et le revenu s'y rapportant dans des oeuvres de bienfaisance qui sont elles aussi des associations caritatives agréées aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Coalition est un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) prêtes à s'unir en cas de crises humanitaires. Ce sont cinq des principaux organismes d'aide canadiens qui ont fondé la Coalition.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Coalition sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Coalition doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Coalition pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

La Coalition applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Coalition sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Coalition Humanitaire

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Coalition sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). La Coalition n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Coalition détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Coalition détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Charges

Dans l'état des résultats, la Coalition classe ses charges par fonction.

Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et dans la fonction avec laquelle elles ont un lien direct. La Coalition ne ventile pas les charges par fonction après leur comptabilisation initiale.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	208 606	
Taxes indirectes à recevoir	16 712	16 129
	<u>225 318</u>	<u>16 129</u>

4 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent Nul \$ au 31 décembre 2023 (Nul \$ au 31 décembre 2022).

5 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés se composent des fonds tirés des campagnes de financement qui ont été affectés à des projets humanitaires soutenus par les organismes membres de la Coalition, et qui seront entrepris ou poursuivis au cours du prochain exercice. Ces sommes comprennent les allocations destinées au suivi et à l'évaluation conjointe des programmes des membres qui sont financés par ces fonds.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds canadien pour l'assistance humanitaire	2 010 983	5 939 089
Suivi et évaluation	48 947	48 947
Appels reportés	1 107 940	385 748
	<u>3 167 870</u>	<u>6 373 784</u>

Coalition Humanitaire

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

6 - ENGAGEMENT

La Coalition s'est engagée, d'après un contrat de location à long terme pour des locaux.

Ce contrat échoit le 31 août 2024.

Le paiement minimum exigible pour le prochain exercice s'élève à 7 468\$.

7 - POLITIQUE DE FINANCEMENT

La Coalition a adopté un modèle de financement qui prévoit l'investissement d'au moins 85 % des fonds tirés des campagnes de financement dans des programmes d'aide, et ce pourcentage s'applique à l'ensemble des fonds et des coûts de la Coalition et des organismes membres. Le reste peut servir à payer les frais de fonctionnement de base de la Coalition et, à ce titre, il est inclus dans l'actif net non affecté.

8 - ACTIF NET

La Coalition définit son capital comme étant son actif net. En matière de capital, elle a pour objectif général d'adapter la structure de celui-ci à la nature et à la durée des actifs financés, et de détenir des fonds en quantité suffisante afin de pouvoir faire face à des événements négatifs imprévus, de poursuivre ses activités et d'avoir assez de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations à leur échéance.

La Coalition n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant le capital, et sa stratégie globale en la matière demeure inchangée depuis l'exercice clos le 31 décembre 2022.

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

Les instruments financiers de la Coalition l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt qui découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La Coalition est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Coalition est le risque que la Coalition éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Coalition est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.